



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 103737

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications salariales des orthophonistes salariés hospitaliers. Si ceux-ci ont pu apprécier la réforme de leurs parcours de formation de 2013 sous la forme d'un licence-master-doctorat conduisant à l'obtention d'un M2 en 5 années, ils réclament, en conséquence, une vraie reconnaissance de leurs compétences ainsi qu'une réévaluation de leurs salaires en conformité avec leur niveau d'études. La situation actuelle de *statu quo* entraîne un problème croissant d'attractivité de ce métier, une incapacité de renouvellement des postes vacants, un vieillissement de la profession comparativement à celle d'orthophoniste libéral et une inégalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. C'est la raison pour laquelle elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en matière de modification des grilles de salaires des orthophonistes permettant de répondre aux attentes exprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103737

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 avril 2017](#), page 2578

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)